



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 49504

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le manque de moyens de prise en charge spécifique des enfants victimes d'un traumatisme crânien. En effet, seul un service spécifique à l'hôpital de Saint-Maurice (Ile-de-France) et une structure de même type dans la région lyonnaise sont opérationnels à ce jour, tandis que le nombre de places adaptées en SESSAD reste dérisoire. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement entend répondre aux attentes de nombreuses associations en confiant à l'inspection générale de l'aide sociale la mission d'effectuer une enquête du même type que celle effectuée en 1996 pour les adultes handicapés par traumatisme crânien et qui sert encore de base à la définition d'une politique de prise en charge médico-sociale des traumatisés crâniens adultes (rapport de l'IGAS Le Beau). Par ailleurs, il lui demande s'il envisage de dégager, dès l'année 2006, les crédits nécessaires pour la création de cinq à six centres de ressources interrégionaux spécialisés pour les enfants traumatisés crâniens qui permettrait d'améliorer l'information des familles, des professionnels concernés, des décideurs des échelons déconcentrés de l'État, et de créer des formations spécifiques pour les personnels sanitaires et médico-sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49504

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8282